



La recherche et le maintien en emploi des personnes ayant des incapacités

Lexique 101
(fiches synthèse)



Lexique 101 (fiches synthèse)

Par

Véronique Garcia, Normand Boucher et Marie-Ève Schmouth

Document réalisé pour le Comité consultatif personnes handicapées (CCPH)

Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS)

Mars 2020



AVANT-PROPOS

Le présent document a pour objectif de présenter sous forme de fiches synthèse quelques termes utilisés par les différents acteurs qui interviennent dans les domaines de la recherche et du maintien en emploi des personnes ayant des incapacités. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large mandaté par le Comité consultatif personnes handicapées (CCPH) visant la production d'avis à l'intention de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et d'Emploi-Québec (EQ). Le mandataire du Comité consultatif est représenté par Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-QC). Les termes présentés proviennent d'un lexique élaboré à l'intention des membres du CCPH¹. Une première sélection de 24 termes, jugés importants en regard des activités du CCPH, a été effectuée. Dix membres du CCPH ont pris part à l'exercice. Les membres de l'équipe de recherche ont ensuite retenu 20 termes sur la base du nombre de membres les ayant sélectionnés et sur la base de leurs connaissances.

À NOTER

Différentes appellations existent pour désigner les personnes ayant des incapacités. Afin d'uniformiser le langage utilisé dans le présent document, la terminologie relative au handicap s'appuie sur le Modèle de Développement Humain Processus de Production du Handicap (MDH-PPH). Ce modèle est celui qui est, entre autres, utilisé dans le réseau de la réadaptation au Québec et à la base de la Politique *À part entière* adoptée par le Gouvernement du Québec comme officiel de référence en matière d'intervention publique. Le vocabulaire employé n'engage que l'équipe de recherche qui a produit le présent document.

¹ Pour une liste plus complète et des définitions exhaustives des termes utilisés dans les champs du travail et du handicap, consultez le document Garcia, V., Boucher, N. et Schmouth, M. È. (2018). *Vocabulaire et terminologies dans les domaines de l'intégration et du maintien en emploi dans le champ du handicap (version détaillée)*. Document réalisé pour le Comité consultatif Personnes handicapées (CCPH), Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS), Québec (Québec), 94 pages.



1

Accessibilité universelle

Synonyme : Conception pour tous, conception sans obstacle, conception universelle, *universal design* (anglais).

Processus impliquant que tout aménagement (architectural et urbanistique), produit, équipement, outil de communication, programme ou service puisse être utilisé par toute personne sans nécessiter d'adaptation ni de conception spéciale, et ce, quels que soient son sexe, son âge, sa situation ou ses capacités. L'accessibilité universelle implique d'établir des objectifs de participation sociale, d'égalité et d'inclusion à tous les moments dans la conception d'infrastructures, de l'environnement urbain, de technologies de l'information, de services ou de biens.

2

Accommodements (mesures d')

Synonyme : Mesures d'adaptation, mesures d'aménagement

Actions visant à éliminer les effets discriminatoires de lois, politiques, descriptions d'emploi, pratiques, installations, architectures ou équipements chez un groupe protégé par les droits de la personne, tels que les femmes ou les personnes ayant des incapacités. Ces actions représentent un facteur déterminant dans la participation sociale des personnes et sont considérées comme étant incluses dans le droit à l'égalité reconnu par les chartes.

3

Accommodements raisonnables

Synonyme : Aménagements raisonnables

Désignent des mesures destinées à protéger l'exercice des droits et des libertés fondamentales des personnes à risque d'être défavorisées par l'application de normes d'une institution ou d'un organisme. Pour ce faire, elles peuvent impliquer l'assouplissement des normes ainsi que des ajustements nécessaires et appropriés en fonction des besoins de la personne dans une situation donnée. La notion de « raisonnable » réfère aussi au fait que ces mesures ne doivent pas imposer de « contrainte excessive », c'est-à-dire de charge disproportionnée ou indue sur l'institution ou l'organisme visé.

4

Accompagnement (l')

Pratiques d'intervention variées visant à soutenir la personne dans la réalisation de ses activités courantes et rôles sociaux (habitudes de vie) ainsi qu'à maintenir ou à restaurer son autonomie. L'accompagnement représente aussi un courant de pensée présent dans de nombreux champs (politique, éducation, santé, handicap, gestion des ressources humaines, etc.).



5

Autodétermination (I')

Aptitudes et compétences d'une personne à décider ce qui est bien et souhaitable pour elle dans tous les domaines la concernant directement (habitudes de vie). Il s'agit d'un concept théorique présent en psychologie, mais aussi un projet politique et social présent dans le champ du handicap.

6

Capacitisme

Synonymes : Validisme, handicapisme, incapacitisme, discrimination fondée sur la capacité ou discrimination fondée sur le handicap.

Forme de discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant des différences au plan fonctionnel relatives à leurs capacités mentales, cognitives, intellectuelles ou physiques.

7

Champ du handicap

Espace social caractérisé par des relations entre des acteurs (des personnes ayant des incapacités, des institutions publiques et des groupes communautaires, d'experts, de chercheurs et d'universitaires) qui partagent des intérêts fondamentaux liés à des sujets se rattachant aux situations de handicap ou de participation sociale. Enfin, le champ du handicap représente un espace social qui se distingue de celui de la santé et qui s'en détache par un discours ainsi qu'une logique qui lui sont propres.

8

Contrainte excessive

Concept légal désignant l'imposition d'une charge disproportionnée ou abusive sur une institution (ex. : une institution scolaire) ou un organisme (ex. : une entreprise privée) lors de l'application d'une mesure d'accommodement. Certains critères permettent de définir le caractère excessif d'une contrainte : 1. La demande d'accommodement entre en contradiction avec les libertés et les droits fondamentaux d'autres personnes; 2. L'organisme manque à ses obligations en matière de santé et de sécurité afin d'accommoder une personne; 3. La demande entraîne des coûts excessifs pour l'organisme ou cause une baisse importante de sa productivité; 4. La demande n'est pas réalisable selon le contexte ou ne procure pas d'avantages au demandeur.



9

Contrainte sévère à l'emploi

Terme administratif et légal désignant le fait d'éprouver de « graves problèmes de santé » et de présenter des caractéristiques socioprofessionnelles (études et expérience de travail) susceptibles d'influencer de manière permanente l'aide de dernier recours demandée. Selon le gouvernement du Québec (2018), l'état physique ou mental de la personne est « manifestement déficient ou altéré, de façon permanente ou pour une durée indéfinie ET ses caractéristiques socioprofessionnelles (études et expériences de travail) limitent ses possibilités d'accéder à un emploi ».

10

Démarche d'accueil et d'intégration

Processus qui regroupe un ensemble de pratiques et d'activités visant à encadrer la personne dans un nouvel emploi rémunéré. Plus précisément, il s'agit d'une démarche ayant pour objectif de fournir tous les outils et toutes les informations nécessaires au nouvel employé afin qu'il puisse être efficace au travail, au sein de son équipe ainsi que dans l'organisation en général.

11

Entreprise adaptée

Entreprise d'économie sociale accréditée par les instances gouvernementales œuvrant dans des marchés économiques réguliers et employant une majorité de personnes ayant des incapacités (au moins 60 % des travailleurs en 2018). L'emploi en entreprise adaptée s'adresse à des personnes considérées comme productives, mais non compétitives sur le marché de l'emploi régulier et ayant des incapacités physiques, sensorielles, intellectuelles ou des troubles de santé mentale.

12

Handicap (situation de)

Résultat d'un processus interactif entre des facteurs personnels (système organique, aptitudes et facteurs identitaires) et des facteurs environnementaux (physiques ou sociaux) qui agissent à titre d'obstacles dans le contexte de vie d'une personne. L'interaction entre ces divers facteurs physiques et sociaux exerce une influence positive ou négative sur les activités de la vie réelle, les habitudes de vie (activités courantes et rôles sociaux). Cette interaction est ce qui place la personne en situation de pleine participation sociale ou, au contraire, en « situation de handicap » (MDH-PPH, 2018).



13

Incapacité

Synonyme : Limitation fonctionnelle.

Réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité physique ou mentale. Il s'agit d'une notion qui se définit donc en rapport à celle de capacité : la possibilité pour un individu de réaliser une activité varie de la capacité entière à l'incapacité complète. Les incapacités les plus communes sont liées aux activités intellectuelles, au langage, aux comportements, aux sens et à la perception (ex. : incapacité visuelle et auditive) ainsi qu'aux activités motrices.

14

Inclusion

Désigne à la fois une philosophie, un ensemble de pratiques, et un rapport entre les individus et les règles qui régissent le groupe social dont ils font partie. Ce concept renvoie au fait de tenir compte de la valeur du point de vue, de la participation sociale et de l'exercice des droits des individus. Il réfère également au fait de permettre l'accès des personnes aux biens, aux services et aux lieux sans obstacles.

15

Insertion professionnelle

Synonymes : Transition ou entrée dans la vie active.

Processus qui permet à un individu ou à un groupe d'individus d'entrer sur le marché de l'emploi, d'accéder à l'emploi et de parvenir à une certaine « stabilisation professionnelle ». Autrement dit, ce concept renvoie d'abord à la transition entre l'école et le marché de l'emploi.

16

Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH)

Représentation anthropologique du développement humain visant à documenter et expliquer les causes ainsi que les conséquences des atteintes à l'intégrité (maladies, traumatismes, etc.) ou au développement de la personne. Elle se caractérise par le fait que le phénomène du handicap y soit conceptualisé en tant que résultat de l'interaction entre des facteurs personnels et des facteurs environnementaux.



17

Participation sociale (situation de)

Fait de pouvoir réaliser les activités quotidiennes (communications, déplacements, nutrition, condition personnelle, soins personnels et habitation) et jouer les rôles sociaux (responsabilités, relations interpersonnelles, vie communautaire, éducation, travail et loisirs) qui sont jugés essentiels par la personne ou par son milieu social. Les activités quotidiennes et les rôles sociaux forment les habitudes de vie de la personne. La participation sociale représente aussi un processus interactif où les facteurs environnementaux et personnels agissent à titre d'obstacles ou de facteurs facilitants.

18

Personne handicapée

Terme légal désignant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes » (RLRQ, ch. E-20.1, article 1. g).

19

Services spécialisés de main-d'œuvre (SSMO)

Aussi connus sous le nom de service externe de main-d'œuvre (SEMO).

Organismes à but non lucratif offrant des services à des personnes ayant des difficultés particulières d'insertion socioprofessionnelle. Certains de ces organismes se spécialisent dans les services pour les personnes ayant des incapacités, selon des types de clientèles spécifiques (ex. : personnes ayant une déficience intellectuelle, personnes ayant un trouble grave de santé mentale, etc.).

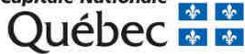
20

Transition école vie active (démarche TEVA)

Désigne un ensemble coordonné, concerté et planifié d'activités axées sur l'accompagnement du jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie.



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale



Cirris ¹

Centre interdisciplinaire
de recherche en réadaptation
et intégration sociale



Comité Consultatif
Personnes handicapées